



Publié sur le site internet de la
communauté de communes le
01.10.2025

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 ISSARLES

Séance du jeudi 24 Juillet 2025

Membres

Date de Convocation : le 17/07/2025

en exercice : 37

Présents : 28

Le jeudi vingt quatre juillet 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Issarlès (salle polyvalente) sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Christian VIGNE.

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Représentés (4) : Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Cyril MALLET représenté par Françoise BENOIT, Jacques MEUNIER représenté par Laurence PREVOST.

Absents (3) : Serge CHARPENAY, Elisabeth FALGON, John SERROUL.

Excusés (2) : Patrick COUDENE, Jérôme GROS

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

DE_2025_061 - Fixation de la grille tarifaire de l'école de musique intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 147 de la loi du 29 juillet 1998 permettant une tarification sociale pour les usagers des services publics facultatifs à caractère administratif,

Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur, en sa compétence supplémentaire « développement des pratiques musicales »,

Vu la délibération n°2023-56 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023 approuvant la convention d'objectifs d'enseignement musical,

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche exerce la compétence Développement des pratiques musicales et a décidé d'exercer cette compétence en régie à partir du 1^{er} septembre 2023.

Considérant la convention d'objectifs d'enseignement musical conclue avec le Département de l'Ardèche de 2023 à 2025.

Considérant que la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche doit délibérer sa propre grille tarifaire.

Il est proposé d'adopter la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

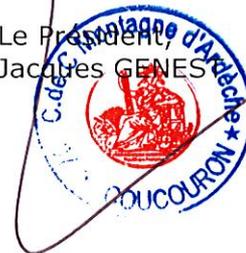
Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **de fixer** la grille tarifaire de l'école de musique intercommunale au 1^{er} septembre 2025.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Coucouron, le 28/07/2025

Le Président,
Jacques GENES





TARIFS

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS

Quotient familial annuel	Éveil musical	Cours instrumental 1 ^{ère} année + FM ou Pratique collective seule	Cours instrumental 2 ^{ème} année (et +) + FM + Pratique collective	FM Seule
0-250	33€	56€	67€	46€
251-450	45€	84€	101€	64€
451-700	55€	129€	153€	92€
701-1000	65€	180€	215€	123€
1001-1500	76€	216€	259€	145€
1501 et +	87€	242€	290€	166€

*Tous les tarifs sont en euros TTC



FRAIS DE DOSSIER
36€ par foyer fiscal.

LOCATION D'INSTRUMENT (PAR AN)
Cornet, Euphonium : 120€.

REDUCTION
-50% à partir de la deuxième pratique et sur les suivantes.

-20% à partir du deuxième inscrit au sein d'un même foyer fiscal.

Les réductions sont appliquées sur les tarifs les moins élevés.

Toute année commerciale est due dans sa totalité. Seul le premier cours est à l'essai.



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

musique@montagne-ardeche.fr
06 80 27 85 37
www.cc-montagne-ardeche.fr/musique/



Musique en Montagne
École de musique intercommunale



Année
2025-2026



Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le



ID : 007-200072007-20250729-DE_2025_061-AU